

L'an deux mille vingt, le mardi 1 décembre 2020 à 18h00, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 25 novembre, s'est réuni à la salle DU CHAI à Cenon-sur-Vienne.

Présents : BAUVAIS Claudie (Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe); BOIRON William (Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe); BONNARD Franck (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); CARDINEAU Christophe (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); DANTIN Bruno (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); DE COURREGES Bénédicte (Suppléante Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); GOMEZ Kévin (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine); GOVAERT Gérard (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); LE MEUR Françoise (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); NOCQUET Chantal (Suppléante Grand Poitiers Communauté urbaine); RABUSSIÈRE Laurence (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); SABOURIN Jacques (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut); TALBOT Gilles (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine); THIBAUT Jean-Claude (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut).

Absents excusés : COUSIN Serge (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine); POIRIER Fredy (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine) donne pouvoir à GOMEZ Kévin (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine); THIBAUT Claude (Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine) représentée par NOCQUET Chantal (Suppléante Grand Poitiers Communauté urbaine).

Absents : WAGNER Sophie (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut) représentée par DE COURREGES Bénédicte (Suppléante Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut).

Étaient également présents : Benjamin GLATIGNY (Animateur Général); Loïc IOTTI (Animateur Milieux Aquatiques / Bassin Versant); Hélène TOUCHAIN (Secrétaire Générale).

Secrétaire de Séance : SABOURIN Jacques.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu précédent
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Point sur la nouvelle organisation de travail (organigramme, missions des agents...)
- Point travaux Antran / 3 Moulins - DM
- Animation 2021 – postes subventionnés en lien avec le CTVA
- Bilan - Travaux 2020
- Programme travaux 2021 - Prévisionnel
- Point cotisations 2020 (EPCI + conventions de mandats)
- Cotisations 2021
- Programme d'actions du SMVA en lien avec le CTVA (durée 6 ans)
- Autorisation de dépôt du CTVA – Présentation à la CLE du SAGE Vienne
- Questions diverses

1- Approbation du compte rendu précédent

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 13 octobre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur SABOURIN Jacques est désigné Secrétaire de Séance.

3- Point sur la nouvelle organisation de travail (organigramme, missions des agents...)

Monsieur BOIRON en charge des ressources humaines indique que la proposition d'horaires suivante a été faite aux agents du SMVA et qu'il attend leur retour.

Horaires d'ouverture de bureau :

9h00 -12 h00

13h 30 - 16 h 30 (sauf le mercredi après-midi)

Horaires de travail pour l'administratif :

8h30 - 12h30

13h30 - 16h30

Pour les agents qui ont le mercredi après-midi (enfants), fin à 17h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

Horaires techniciens : (sur le terrain)

Hiver : 8h30 - 15h30 (1 heure de pause comprise)

Été : 7h30 - 16h30 (1 heure de pause comprise)

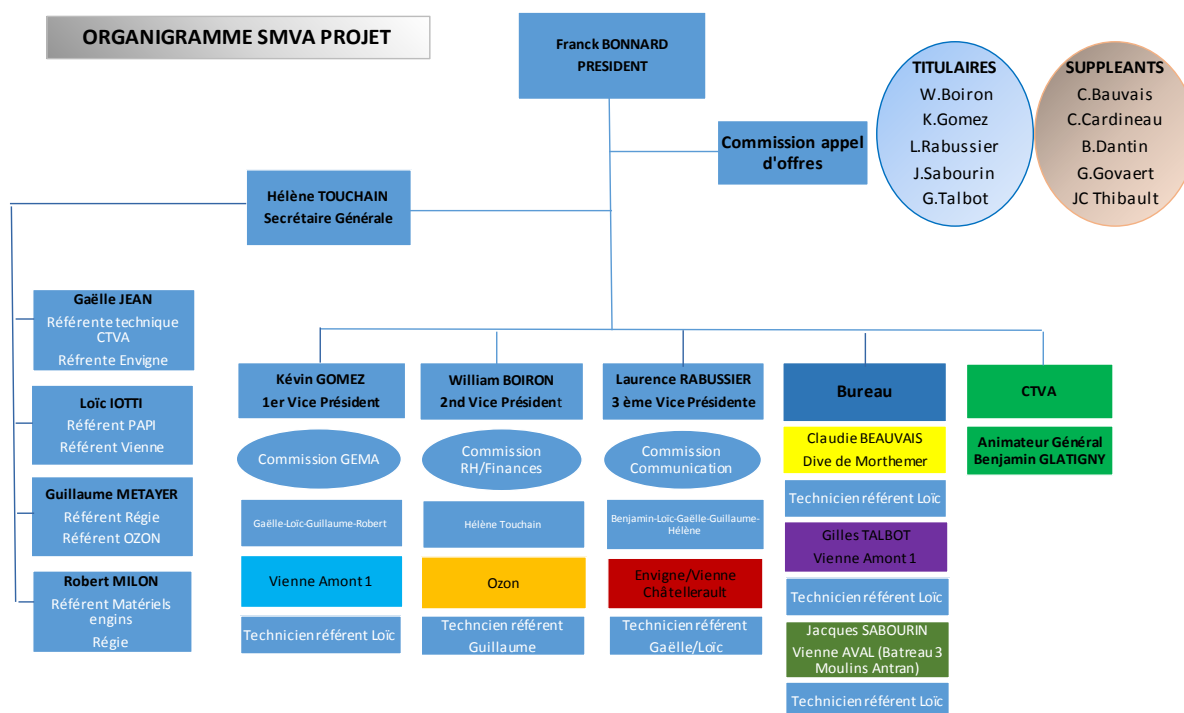
Canicule : 6h00 - 14h 45 (45 minutes de pause comprises)

Le Président propose que les horaires soient adaptés en fonction des agents afin qu'ils aient plus de flexibilité. Toute modification de ces horaires doit cependant être validée par le bureau et inscrite sur la fiche de poste de l'agent. Le règlement intérieur précisera les droits et devoirs sur les horaires de travail.

Les différentes réunions concernant la nouvelle organisation de travail ont abouti à la répartition des tâches suivantes :

- IOTTI Loïc : en charge de la Vienne Amont, la Vienne Aval et de la Dive
- JEAN Gaëlle : en charge de l'Envgne – Contrat Territorial Vienne Aval
- METAYER Guillaume : en charge de l'Ozon et de la Régie
- GLATIGNY Benjamin : en charge de l'animation du CTVA et de la Communication
- TOUCHAIN Hélène : en charge des RH, des Finances et de l'Administration

L'organigramme actualisé prend en compte le découpage du territoire validé le 13 octobre dernier.



4- Point travaux Antran / 3 Moulins DM

Monsieur le Président informe les délégués que la facture présentée par VINCI s'élève à 156 017 €. Ce qui est nettement supérieur aux prévisions.

Monsieur IOTTI en charge de ce projet indique que l'entreprise fait payer au SMVA les travaux de reprise qui étaient indispensables sur certains endroits.

Lors de la réunion de terrain, VINCI a admis le volume des matériaux était sur compté. Après concertation et d'un commun accord, le coût de la reprise des travaux est fixé à 16 000 €.

Pour Monsieur SABOURIN, les travaux demandés par les services de l'État ont compliqué leur exécution. Il s'agissait de redessiner un cours d'eau pleins de zigzagues. Face à des demandes aussi spécifiques et très difficiles à réaliser, il ajoute qu'il faut savoir dire « non ».

Le dossier de subvention relatif à cette action arrivant à échéance le 29/12/2020, il est impératif de procéder au paiement des sommes dues afin de ne pas perdre les financements de l'AELB et du Département s'élevant à plus de 150 000 €.

Monsieur BOIRON précise qu'il n'est pas normal d'avoir des surcoûts en sachant que l'intégralité des travaux prévue dans le marché n'a pas été réalisée. La pose d'une clôture est planifiée par la Régie (temps travail agents Régie, location mini pelle + achat matériaux à la charge du syndicat = 1770.57 €). Il faut aussi rappeler les dépenses imprévues suivantes :

- Pêche de sauvegarde réalisée par la FDP86 = 3 000 €
- Travaux de restauration (végétation + gestion des embâcles) EIVE 86 = 198 €
- Achat de gazon chez GAMM VERT = 359.20 €

Une décision modificative est nécessaire pour couvrir ces dépenses.

Monsieur BOIRON souhaite savoir s'il est possible de mandater la facture mais pas dans sa totalité.

Madame TOUCHAIN précise que la question a été posée à la Trésorerie mais qu'elle est en attente de réponse.

Madame NOCQUET s'interroge sur le type de travaux réalisés sur Antran.

Monsieur SABOURIN indique qu'il s'agit d'un aménagement de cours d'eau permettant de restaurer une biodiversité et un meilleur écoulement des eaux.

La pêche de sauvegarde réalisée par la FDP86 cet été, a permis de trouver de l'anguille non présente l'année précédente. L'efficacité des travaux est ainsi prouvée.

Madame de COURREGES souhaite savoir s'il y a eu une Commission d'Appel d'Offres portant sur ce marché.

Le technicien Monsieur IOTTI indique qu'une CAO a bien eu lieu et que le marché comporte 4 lots :

- LOT 1: attribué à l'entreprise EIVE - ripisylve,
- LOTS 2 – 3 - 4: attribués à l'entreprise VINCI - travaux d'hydromorphologie sur Antran et les 3 moulins.

2020 / 28 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – TRAVAUX ANTRAN – 3 MOULINS

L'opération pour compte de tiers n°12 relative aux travaux hydromorphologiques sur Antran et les 3 Moulins prévoyait 156 017 €. Une première facture de 90 943 € a été mandatée le 01/04/2020.

La mauvaise exécution des travaux par VINCI a engendré, les dépenses imprévues suivantes :

- Pêche de sauvegarde réalisée par la FDP86 = 3 000 €
- Travaux de restauration (végétation + gestion des embâcles) EIVE 86 = 198 €
- Achat de gazon chez GAMM VERT = 359.20 €
- Pose de clôtures (matériel + location mini pelle) = 1770.57 €

Après avoir finalisé les travaux sur les 3 Moulins, VINCI a adressé au SMVA un projet de facturation qui s'est avéré être nettement supérieur à ce que prévoyait le marché.

Le 6 novembre, le Président, M. GOMEZ, M. SABOURIN et M. IOTTI ont rencontré les représentants de VINCI TERRASSEMENT afin de contester cette estimation. Un courrier ainsi que le relevé de conclusion réalisé à l'issue de cette rencontre leur ont été envoyés en AR.

Le lundi 23 novembre, une réunion terrain avec VINCI a permis de dresser conjointement le relevé quantitatif des travaux réalisés.

VINCI doit transmettre dans les prochains jours la facture finale. Il est prévu de mandater 56 500 € sur l'opération n° 13 – Travaux d'hydromorphologie - 3 Moulins et le reste sur l'opération n°12 – Travaux d'hydromorphologie à Antran.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 13/11/2020, le Président propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération n°2018	Compte 2128	- 25 000 €
Opération n°12	Compte 4541	+ 25 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal 2020 comme indiqué ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération et marché.

5- Animation 2021 – postes subventionnés en lien avec le CTVA

Les postes en lien avec le CTVA sont subventionnés par l'AELB et la Région. Ce qui représente 212 500 € par an.

En 2021, afin de permettre au SMVA d'assurer ses actions, il est prévu de recruter :

- 2 agents saisonniers pendant 6 mois
- 1 agent administratif à mi-temps
- 1 agent technique – coordinateur Régie (remplacement de Monsieur MILON Robert)

Ces postes ne sont pas subventionnés.

2020 / 29 – ANIMATION 2021 – POSTES SUBVENTIONNÉS EN LIEN AVEC LE CTVA

VU la compétence Gestion des Milieux Aquatiques exercée par le SMVA sur la Vienne et ses Affluents dans le département de la Vienne ;

VU l'étude bilan du Contrat Territorial Vienne et Affluents de 2014 à 2018 réalisée par SCE ;

VU la programmation des travaux par le SMVA ;

VU l'animation générale du Contrat Territorial Vienne et Affluents portée par le SMVA ;

Il est nécessaire de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine pour les postes suivants :

- ❖ 2.5 postes d'Animateurs Milieux Aquatiques / Bassin Versant

Plan de financement		
<i>2.5 postes d'Animateurs MA/ BV 2021</i>		
Montant prévisionnel : 137 500€ TTC		
Agence de l'Eau	60,00%	82 500 €
Région	6,54%	8 993 €
Total Subventions	66,54%	91 493 €
SMVA	33,46%	46 008 €

❖ 1 poste d'Animateur Général – CTVA

Plan de financement		
<i>1 poste Animateur Général 2021</i>		
Montant prévisionnel : 50 000 € TTC		
Agence de l'Eau	60,00%	30 000 €
Région	18,00%	9 000 €
Total Subventions	78,00%	39 000 €
SMVA	22,00%	11 000 €

❖ ½ poste Secrétariat

Plan de financement		
<i>1/2 poste de secrétaire 2021</i>		
Montant prévisionnel : 25 000 € TTC		
Agence de l'Eau	60,00%	15 000 €
Total Subventions	60,00%	15 000 €
SMVA	40,00%	10 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical décide de :

- SOLLICITER la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les postes cités ci-dessus,
 FOURNIR toutes les pièces administratives nécessaires,
 AUTORISER monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux demandes de subventions portant sur l'animation 2021.

6- Bilan – Travaux 2020

Voir présentation power point.

Pour rappel, lors du confinement de 2020, le recrutement d'agent saisonnier a été annulé. L'arrachage de la Jussie a donc été réalisé par les techniciens (Monsieur METAYER et Madame JEAN) et l'adjoint technique Monsieur MILON Robert. L'entreprise EIVE est intervenue en appui sur différents secteurs.

L'intervention du SMVA en amont arrive à réduire l'évolution de la Jussie. L'achat du camion courant 2019 a permis de diminuer les temps de chargement et de déchargement de la Jussie.

Monsieur BOIRON précise qu'au niveau du SYAGC une enveloppe annuelle est prévue pour la Jussie. Certains foyers ont disparu sur la Gartempe. Cependant, l'AELB ne finance plus cette action. Donc, il appartient aux différents syndicats de financer cet arrachage avec leurs fonds propres.

L'hydromorphologie: restructure le cours d'eau et restaure les différents habitats (biologiques et physicochimiques). Le cours d'eau épure ainsi les eaux avec son bon écoulement. C'est le cas avec le remembrement et le recalibrage.

Les zones humides: préservation qui permet de traiter.

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général): est un outil juridique qui permet au SMVA de se prédominer aux propriétaires privés. Ainsi le syndicat est autorisé à réaliser des travaux chez eux.

7- Programme travaux 2021 - prévisionnel

Monsieur IOTTI présente le programme des travaux 2021 prévisionnel. Plus de détails seront apportés lors du débat d'orientation budgétaire fin janvier 2021.

										reste a charge pour 2021						
Travaux	CAGC	CuGP	CCVG	CCHP	CCPL	CCVC	SMVA	Tx subv		CAGC	CuGP	CCVG	CCHP	CCPL	CCVC	SMVA
Restauration Ripisylve (plantation)	4 890 €	4 890 €	- €	- €	- €	- €	9 780 €	80%		978 €	978 €	- €	- €	- €	- €	1 956 €
Jussie	23 000 €	25 000 €	10 000 €	2 000 €	- €	- €	60 000 €	3%		23 500 €	23 500 €	10 000 €	1 000 €	- €	- €	58 000 €
Etude continuité (AVP)	75 000 €	25 000 €	- €	- €	- €	- €	100 000 €	80%		15 000 €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	20 000 €
Travaux "Continuité"	10 920 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 920 €	80%		2 184 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 184 €
Hydroamorphologie	82 896 €	- €	- €	- €	- €	- €	82 896 €	80%		16 579 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 579 €
Passage à gué	- €	12 000 €	- €	- €	- €	- €	12 000 €	80%		- €	2 400 €	- €	- €	- €	- €	2 400 €
Abreuvoirs	1 900 €	1 900 €	- €	- €	- €	- €	3 800 €	80%		380 €	380 €	- €	- €	- €	- €	760 €
Étude Envigne	7 500 €	7 500 €	- €	7 500 €	7 500 €	- €	30 000 €	80%		1 500 €	1 500 €	- €	1 500 €	1 500 €	- €	6 000 €
Etude ZH (Ozon, Envigne et Dive)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	6 000 €	0%		2 000 €	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	6 000 €
Bassins Tampons	7 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 000 €	70%		2 100 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 100 €
Actions de suivis	1 000 €	1 000 €	- €	- €	- €	- €	2 000 €	50%		500 €	500 €	- €	- €	- €	- €	1 000 €
Etude Projet de Morthemmer - Antran	10 000 €	- €	10 000 €	- €	- €	- €	20 000 €	80%		2 000 €	- €	2 000 €	- €	- €	- €	4 000 €
Inventaire du Maillage Bocager	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%		667 €	667 €	667 €	667 €	667 €	667 €	4 000 €
Communication CTVA	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	10 000 €	80%		333 €	333 €	333 €	333 €	333 €	333 €	2 000 €
Communication SMVA	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	10 000 €	60%		667 €	667 €	667 €	667 €	667 €	667 €	4 000 €
Total	229 439 €	82 623 €	25 333 €	12 833 €	10 833 €	3 333 €	364 396 €	56%		68 388 €	37 925 €	15 667 €	4 167 €	3 167 €	1 667 €	130 979 €

8- Point cotisations 2020 (EPCI + conventions de mandats)

Le solde des cotisations a été demandé le 16 novembre 2020 aux EPCI adhérents, les montants sont les suivants :

- CAGC : 62 215 €
- GPCu : 25 757 €
- CCVG : 8 287 €

L'émission des titres pour les conventions de mandats n'a pas été possible.

Lors de la crise sanitaire, les études n'ont pas pu être lancées. Il est donc impossible de demander le paiement des cotisations. Par ailleurs, les durées d'exécution différentes sur chaque convention et le désengagement de la CCHP posent problème.

- La Communauté de Communes des Vallées du Clain – 6 251 € – 12 mois
- La Communauté de Communes du Pays Loudunais – 987 € – fin de l'étude
- La Communauté de Commune du Haut Poitou – 9 688 € (au lieu de 21 900 € - 24 mois)

Les cotisations 2020 pour le SMVA connaissent donc une baisse de 29 138 €.

Une réflexion est à prévoir afin de savoir quelle stratégie mettre en place avec ces communautés de communes. L'obligation d'adhérer est envisagée. Cependant, certaines communes se trouvent hors EPCI donc elles sont obligées de conventionner.

9- Cotisations 2021

Monsieur SABOURIN souhaite savoir ce que le SMVA veut faire avec la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Le Président indique qu'il faut les rencontrer

Avant le vote des cotisations 2021, Monsieur GOMEZ intervient afin d'informer les délégués que Monsieur POIRIER lui a donné son pouvoir. Il est en désaccord avec les cotisations 2021. Il ne trouve pas gérable une telle hausse sur GPCu. Une réflexion globale doit être envisagée afin de prioriser les actions.

Monsieur BOIRON indique que les cotisations 2019 étaient similaires. Le choix fait par l'ancien Président en 2020 a été d'intégrer dans les 350 000 € nécessaires au fonds de roulement les communautés de communes non adhérentes. Ce qui a fait baisser les cotisations des 3 EPCI adhérentes.

Pour Monsieur GOMEZ le budget était sous-estimé. Il est important maintenant de mieux gérer les cours d'eau.

Pour Madame de COURREGES en charge de la GEMAPI au niveau de Châtelleraut c'est important même majeur. Toutefois, il lui appartient d'expliquer cette augmentation auprès de son EPCI. Pour elle, la présentation des travaux 2021, ne le permet pas.

La mise en place de la taxe GEMAPI paraît indispensable. Le Président propose que le bureau échange sur ce sujet avec Châtelleraut, afin que cette taxe soit prélevée. Dans le cas contraire la CAGC supportera la totalité de la cotisation.

Le Président rappelle qu'il a le devoir de protéger le syndicat et les cours d'eau. Les cotisations permettent au SMVA de réaliser des actions dont le but est d'améliorer et de protéger les milieux aquatiques. Sans ces financements, le syndicat ne peut rien programmer. Il rajoute que la prolifération de la Jussie sur toute la Vienne pose problème pourtant son arrachage n'est plus financé. Par conséquent, le syndicat supporte cette dépense dans sa totalité.

Pour Monsieur BOIRON, l'État s'est désengagé, en transmettant cette compétence aux EPCI, qui eux l'ont redonnée aux différents syndicats. Au final c'est le contribuable et surtout les entreprises qui doivent payer. Pour la CAGC ceci est problématique car elle n'a pas instauré la taxe GEMAPI. Au niveau de la CCVG, la mise en place de cette taxe GEMAPI a bien été acceptée par les entreprises. Cette dernière est comprise entre 7 et 14 € par individu. Le taux est modulable. Cependant, la CCVG a décidé de ne pas l'augmenter.

Madame RABUSSIER fait remarquer qu'il est intéressant de connaître les financeurs. Le SMVA ne vit pas que des actions prévues dans le CTVA. Il ne faut donc pas noyer le CTVA avec le SMVA. Si nous faisons appel à NATURE 2050 par le biais de la caisse des dépôts, les entreprises locales participent aux financements des projets mis en place par notre structure. C'est le principe du pollueur – payeur.

Afin de permettre aux élus de mieux comprendre la compétence GEMAPI, il est prévu de proposer en 2021 des formations avec l'IFRÉE et / ou le CPIE de Lathus.

2020 / 30 – COTISATIONS 2021

VU les recommandations du bureau d'études STRATORIAL FINANCES lors de la modification des statuts du SMVA ;

VU l'article 17 du règlement intérieur en date du 27 novembre 2018 portant sur la clé de répartition des dépenses relatives au SMVA ;

VU la présentation des travaux prévisionnel 2021 ;

CONSIDÉRANT que les cotisations 2020 ont été inférieures à ce qui avait été voté lors du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 21 janvier 2020 ;

Le Président propose que les cotisations 2021 s'élèvent à 350 000 € afin d'assurer un fond de roulement au syndical.

La répartition se ferait sur les 3 EPCI adhérentes :

répartition 70 pop*30 BV	Budget 2021					
	Population (70%)		Surf BV (30%)		Total Pop et BV	Total contribution par hab (en€/hab)
	TOTAL Contribution (en €)	TOTAL Contribution (en €/hab)	TOTAL Contribution (en €)	TOTAL Contribution (en €/hab)		
Grand Châtelleraut	161 085 €	1,99 €	65 189 €	0,80 €	226 274 €	2,79 €
Grand Poitiers	72 168 €	1,99 €	21 622 €	0,60 €	93 790 €	2,58 €
Vienne et Gartempe	11 747 €	1,99 €	18 191 €	3,08 €	29 938 €	5,07 €
TOTAL	245 000 €	1,81 €	105 003 €	0,78 €	350 003 €	2,59 €

Les conventions de mandats avec les Communautés de Communes du Haut Poitou, des Vallées du Clain et du Pays Loudunais seront un complément.

Après en avoir délibéré, le comité syndical avec 2 voix contre :

APPROUVE la proposition des cotisations 2021.

Présentation faite par Monsieur IOTTI.

Précisions apportées

Jussie : à partir de 2021, 3 % seront financés par la Région sur les foyers émergeant.

Envigne : si 10 % sont réalisés, on ne sait pas le mL qui sera à référencer.

Étude ZH : cette étude ne sera pas pilotée par le SMVA mais par Vienne Nature par le biais d'une convention de 6 000 € / an pendant 6 ans.

Étude Morthemmer : surcoût de 20 000 € pour faire une Déclaration d'Utilité Publique. Un rendez-vous a été demandé en 2020 avec la DDT, le SMVA attend toujours une réponse.

Inventaire du maillage bocager : cet inventaire sera réalisé par un stagiaire (recrutement d'un stagiaire niveau Master II à prévoir au BP 2021).

AVP – REH : Avant-Projet – Réseau d'Évaluation des Habitats.

Lors des échanges, Monsieur SABOURIN fait remarquer que rien n'est demandé aux riverains. En effet, au niveau de la CAGC rien n'est demandé aux riverains car la taxe GEMAPI n'est pas mise en place.

Une précision sur le 0.5 poste en secrétariat est apportée. Au sein du SMVA, Madame TOUCHAIN est bien employée à plein temps sur son poste de secrétaire générale toutefois seul 50% de son temps est subventionné par l'AELB.

Monsieur SIMONET demande si le syndicat a été consulté dans le cadre de la création des bassines. Monsieur IOTTI affirme que non. Pourtant les études que pilote le SMVA prennent en compte les eaux souterraines. Tous les prélèvements ont un impact sur les affluents où l'on constate par exemple des assèchements dus aux étangs. Les bas niveaux comme cet été sur la Gartempe sont eux issus des prélèvements d'eau autorisés pour les agriculteurs.

Ces bassines sont très contestées mais ce projet reste un programme d'actions très important pour la Région Nouvelle Aquitaine.

2020 / 31 – PROGRAMME D' ACTIONS DU SMVA EN LIEN AVEC LE CTVA SUR 6 ANS

Présentation Monsieur IOTTI Loïc Animateur Milieux Aquatiques – Bassin Versant

En déclinaison de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA - au sens du 2° et 8 ° du I bis de l'article L.211-7 du code de l'Environnement), le syndicat dans les limites des adhésions et du bassin versant de la Vienne Aval a proposé un programme d'actions dans l'outil (Contrat Territorial) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour les 6 prochaines années (deux fois 3 ans), le syndicat a présenté un programme travaux sur son territoire de compétences en priorisant des secteurs géographiques et des interventions (*voir présentation en annexe*).

Programme d'actions s'inscrivant dans le CTVA + montants des subventions sur 6 ans

Compartiments	Prévisionnel travaux CTVA	Subventions			%	SMVA
		AELB	Département Vienne	RNA		
Berges ripisylve	441 785 €	40 892,5 €	24 535,5 €	12 000,0 €	18%	364 357 €
Continuité ligne d'eau	182 300 €	86 650 €	48 390 €	10 800 €	80%	36 460 €
Lit mineur	1 248 271 €	624 136 €	138 428 €	236 054 €	80%	249 654 €
Bassin versant	94 000 €	47 000 €	15 000 €	8 800 €	75%	23 200 €
Etudes	340 000 €	186 000 €	57 000 €	20 000 €	67%	113 000 €
Communication	120 000 €	72 000 €	0 €	12 000 €	70%	36 000 €
Animation Coordination	1 275 000 €	765 000 €	0 €	108 000 €	68%	402 000 €
Total	3 701 356 €	1 821 678 €	283 353 €	407 654 €	68%	1 224 671 €

Programme d'actions s'inscrivant dans le CTVA – détail par année

Compartiments	phase 2021-2023			Bilan mi parcours	phase 2024-2026			Bilan seconde phase	Total SMVA	%
	Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	Année 6			
Berges ripisylve	73 580 €	65 700,0 €	65 700,0 €	204 980 €	90 425 €	82 580 €	63 800 €	236 805 €	441 785 €	11,94%
Continuité ligne d'eau	10 920 €	15 480 €	12 000 €	38 400 €	92 700 €	51 200 €	- €	143 900 €	182 300 €	4,93%
Lit mineur	94 896 €	212 243 €	321 656 €	628 795 €	281 638 €	337 838 €	- €	619 476 €	1 248 271 €	33,72%
Bassin versant	7 000 €	18 200 €	18 200 €	43 400 €	18 200 €	18 200 €	14 200 €	50 600 €	94 000 €	2,54%
Etudes	262 000 €	54 000 €	6 000 €	322 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	340 000 €	9,19%
Communication	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	120 000 €	3,24%
Animation Coordination	212 500 €	212 500 €	212 500 €	637 500 €	212 500 €	212 500 €	212 500 €	637 500 €	1 275 000 €	34,45%
Total	680 896 €	598 123 €	656 056 €	1 935 075 €	721 463 €	728 318 €	316 500 €	1 766 281 €	3 701 356 €	100,00%

Les travaux et de l'animation inscrits dans le 2nd CTVA s'élèvent à 3 701 356 € pour le SMVA. Le montant prévisionnel de subventions est de 2 512 685 € et la part d'autofinancement du SMVA est de 1 224 671 € (avec les 36 000 € de subvention pour Vienne Nature).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

APPROUVE le programme d'actions présenté ci-dessus et s'inscrivant dans le Contrat Territorial Vienne Aval.

11- Autorisation du dépôt du CTVA – Présentation à la CLE du SAGE Vienne

Monsieur GLATIGNY Benjamin, Animateur Général en charge du CTVA informe que le dépôt du CTVA 2nd génération est prévu fin de semaine 49 à l'Agence de l'Eau.

L'avis de la CLE du SAGE Vienne est favorable, cependant, une présentation du CTVA est fixée au mardi 15 décembre.

2020 / 32 – AUTORISATION DE DÉPÔT DU CTVA – PRÉSENTATION A LA CLE DU SAGE

VU la compétence Gestion des Milieux Aquatiques exercée par le SMVA sur la Vienne et ses Affluents dans le département de la Vienne;

VU l'étude bilan du Contrat Territorial Vienne et Affluents de 2014 à 2018 réalisée par SCE;

VU le CoPil 1 du Contrat Territorial Vienne et Aval en date du 19 novembre 2019, qui approuve le portage de la cellule animation par le SMVA;

VU le CoPil 3 du Contrat Territorial Vienne Aval en date du 05 novembre 2020, qui autorise le dépôt de la demande de contractualisation auprès des partenaires financiers;

VU le CoPil 3 du Contrat Territorial Vienne Aval en date du 05 novembre 2020, qui autorise la présentation du projet à la CLE du SAGE Vienne;

Le Président demande aux délégués de l'autoriser à déposer le Contrat Territorial Vienne Aval seconde génération auprès des partenaires financiers et de le présenter à la CLE du SAGE Vienne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

AUTORISE le président à déposer le Contrat Territorial Vienne Aval et à le présenter à la CLE du SAGE le 15 décembre 2021

12- Questions diverses

Aucune.

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance
SABOURIN Jacques

Le Président
BONNARD Franck